
**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)**

**Mise à jour
2017-11-16**

**RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES**

SECTEUR SECONDAIRE

ATHLÉTISME EN SALLE

Table des matières

<i>Article 1</i>	<i>Règlements.....</i>	<i>1</i>
<i>Article 2</i>	<i>Identification des catégories</i>	<i>1</i>
<i>Article 3</i>	<i>Admissibilité.....</i>	<i>1</i>
<i>Article 4</i>	<i>Composition d'une équipe.....</i>	<i>2</i>
<i>Article 5</i>	<i>Encadrement</i>	<i>2</i>
<i>Article 6</i>	<i>Officiels mineurs</i>	<i>3</i>
<i>Article 7</i>	<i>Pointage au classement</i>	<i>3</i>
<i>Article 8</i>	<i>Réglementation technique supplémentaire</i>	<i>3</i>
<i>Article 9</i>	<i>Épreuves.....</i>	<i>4</i>
<i>Article 10</i>	<i>Mérites sportifs</i>	<i>4</i>

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération d'athlétisme du Québec, sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

ARTICLE 2 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

Les catégories d'âge pour les activités de la ligue diffèrent des catégories de la réglementation générale et ne sont pas identiques aux catégories d'âge en vigueur à la F.A.Q.

Catégories championnat régionales & ligue	
1^{er} juillet 1999-2002	JUVÉNILE
2003-2004	CADET
2005 (tolérance 1^{er} octobre 2004 au 31 décembre 2004)	BENJAMIN

ARTICLE 3 ADMISSIBILITÉ

- 3.1 Les écoles devront inscrire leurs étudiants-athlètes, leurs entraîneurs et/ou accompagnateurs dans le système de gestion S1, 8 jours (vendredi midi) avant la compétition.
- 3.2 Les inscriptions tardives, si acceptées, entraîneront une amende **de 25 \$ / jour** de retard et double le tarif / épreuve / athlète.

*Aucune inscription ne sera acceptée le vendredi précédent la compétition.

Note : Aux compétitions #2 et #3, il faut préciser le n° (#) de dossard de tout athlète qui a déjà participé à une compétition au cours de l'année. Le # de dossard d'un athlète est permanent pour la saison.

3.3 Coût des inscriptions

- Épreuve : **5 \$** / épreuve
- Multi-épreuves = 15 \$
- Relais = aucun frais
- Retardataires : 10\$

Clubs hors région (QCA)

- Frais supplémentaires de 5 \$/équipe + 0.25 \$/épreuve

ARTICLE 4 COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

4.1 Benjamin (Quadrathlon est recommandé pas obligatoire)

En benjamin, un athlète ne peut pas participer à plus d'une épreuve par spécialité. Ainsi, aucun benjamin ne pourra faire deux sprints, deux courses de fond, deux sauts, deux lancers. Les athlètes inscrits à deux épreuves semblables se verront retirer l'une d'elles par l'organisateur.

Cadet et juvénile

Chaque athlète peut s'inscrire à un maximum de 3 épreuves individuelles (2 pistes, 1 pelouse ou 2 pelouses et 1 piste) et 1 relais.

4.2 Multi-épreuves

À chaque compétition, une équipe peut inscrire un maximum de 3 athlètes par catégorie/sexe dans le multi-épreuve. Ces athlètes peuvent également participer au relais.

- Lors des 3 compétitions = multi-épreuves, l'athlète doit obligatoirement choisir (1 sprint, 1 course fond ou 1/2 fond, 1 lancer et 1 saut).

«Note : Marche ou haies peuvent remplacer n'importe quelle épreuve toutefois une seule peut être substituée»

4.3 Compilation multi-épreuves

La compilation multi-épreuves se fait en cumulant le total de points des épreuves. Pour obtenir le pointage accordé à chaque épreuve, on calcule l'écart entre la performance réalisée par le concurrent et celle du meilleur concurrent de l'épreuve (1^{er}) que l'on multiplie par la pondération correspondante à l'épreuve de la table de pointage (annexe ATH-1). Le premier de l'épreuve ainsi que tous ceux qui ont une performance égale obtiennent 0 pt. L'athlète ayant cumulé le plus faible total de points obtient le meilleur rang au classement multi-épreuves.

Un athlète absent, disqualifié ou abandon reçoit 999 pts pour cette épreuve et est exclu de la compilation officielle. Il n'a pas droit au point de participation accordé ni à l'épreuve ni au classement multi-épreuve.

4.4 Remplacement d'athlète

Chaque équipe peut faire un maximum de **3 substitutions** le matin, lors de la réunion des entraîneurs.

Une substitution : C'est le changement de choix d'une épreuve d'un athlète déjà préinscrit.

ARTICLE 5 ENCADREMENT

L'absence/retard du responsable de l'équipe à la réunion des entraîneurs entraîne une amende de vingt-cinq dollars (25 \$)

ARTICLE 6 OFFICIELS MINEURS

Les officiels mineurs seront pris parmi la délégation du club. Ceux-ci devront assurer un service de trois officiels mineurs durant toute la journée en utilisant les athlètes lors de leur période de repos.

Si une école veut fournir un ou des officiel (s), les noms devront être envoyés directement au coordonnateur de la ligue.

ARTICLE 7 POINTAGE AU CLASSEMENT

Pointage accordé pour **toutes** les épreuves selon la performance. Épreuves individuelles, relais, quadrathlon, ainsi que le classement multi-épreuve*.

1 ^{re} place :	10 points
2 ^e place :	8 points
3 ^e place :	7 points
4 ^e place :	6 points
5 ^e place :	5 points
6 ^e place :	4 points
7 ^e place :	3 points
8 ^e place :	2 points
9 ^e place :	1 point

** Des athlètes inscrits au classement multi-épreuves, seuls ceux qui complètent toutes leurs épreuves sont admissibles au classement multi-épreuves. De plus comme tous les autres concurrents, ils cumulent des points dans chacune de leurs épreuves individuelles.*

ARTICLE 8 RÉGLEMENTATION TECHNIQUE SUPPLÉMENTAIRE

8.1 Distance entre les haies pour 60 mètres haies

Catégorie	Nombre	Hauteur	Début 1 ^{re}	Entre les Haies	Dernière l'arrivée
B Fém.	5	30"	12 m	7,50 m	18 m
B Masc.	5	30"	12 m	8 m	16 m
C Fém.	5	30"	12 m	7,50 m	18 m
J Fém.	5	30"	13 m	8,00 m	15 m
C Masc.	5	33"	13 m	8,50 m	13 m
J Masc.	5	36"	13,50 m	8,80 m	11,30 m

8.2 Pesanteur des poids

	<u>Poids officiel</u>
Benjamin féminin	2 kg
Benjamin masculin	3 kg
Cadet féminin	3 kg
Cadet masculin	4 kg
Juvenile féminin	3 kg
Juvenile masculin	5 kg

ARTICLE 9 **ÉPREUVES**

Selon les inscriptions et le nombre de compétitions, le comité organisateur peut tenir les épreuves suivantes :

CATÉGORIE :	BENJAMIN			CADET ET JUVÉNILE		
ÉPREUVE/COMPÉTITION	1	2	3	1	2	3
60 m	X		X	X	X	X
150 m		X	X			
200 m				X	cadet	X
300 m					juvénile	
800 m	X		X	X		X
1200 m		X	X	cadet		Cadet
1500 m				juvénile		juvénile
1000 m					X	
2000 m					cadet	
3000 m					juvénile	
Marche 800 m		X				
Marche 1500 m					X	
Haies 60 m	X	x	X	X	X	X
Hauteur	X	X	X	X	X	X
Longueur		X	X	X	X	X
Longueur (zone)	X					
Poids	X	X	X	X	X	X
Multi-épreuves (4) (2+2)	Libre			Libre V+F+L+S	Libre V+F+L+S	Libre V+F+L+S
Relais	4x60m Nav.	4x60m Nav.	4x60m Nav.	4 x 200m	4 x 200m	4x 200m

ARTICLE 10 **MÉRITES SPORTIFS**

10.1 Des rubans sont remis à chaque compétition pour les 3 meilleurs athlètes de chaque épreuve.

10.2 Une bannière par catégorie (6) sera remise à l'école ayant le meilleur pointage cumulatif des trois compétitions.